

**Nos références :** VM/ NC 2021-331

**Dossier suivi par** Maison des Sports et de la Vie Associative / 04 42 01 91 09

**Objet :** Demande de subvention 2022

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La commune d'Auriol, par l'attribution de subventions, a la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions.

La commune a fait le choix de s'engager dans une démarche de transparence vis-à-vis des associations bénéficiaires de subventions.

Pour formaliser cet engagement un nouveau règlement intérieur a été établi. Celui-ci s'applique à l'ensemble des subventions versées aux associations par la commune. Il définit les conditions générales d'attribution et les modalités des subventions communales.

Toute association sollicitant une subvention est tenue de respecter la procédure mise en place par la collectivité : délai, documents à remplir et à retourner.

Afin d'améliorer et de faciliter la procédure du dépôt de votre demande de subvention auprès de notre collectivité, le dossier sera mis en ligne à compter du **lundi 6 décembre 2021** sur le site internet de la commune [www.mairie-auriol.fr](http://www.mairie-auriol.fr), rubrique « actualités » ou page d'accueil du site.

Les associations en faisant la demande pourront également retirer ce dossier directement auprès du service sous format papier.

Pour ne pas fragiliser vos structures et vous permettre d'assurer pleinement la poursuite de votre fonctionnement en 2022, il vous sera demandé de déposer **votre dossier complet et imprimé** (pas d'envoi par mail) au plus tard le **25 janvier 2022** à la Maison des Sports et Vie Associative.

Nous vous rappelons que le dernier **procès-verbal de votre Assemblée Générale**, le **compte-rendu financier de l'année 2021** de votre association et le **règlement signé** devront être transmis à cette occasion.

Le Service de la Vie Associative reste à votre disposition pour vous accompagner efficacement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.

Le Maire

Véronique MIQUELLE

